

COMMUNE DE MONCE-EN-BELIN
56 rue Jean Fouassier
72230 MONCE-EN-BELIN

ARRETE DU MAIRE n° 37/2026

Objet : 6.4 Autres actes réglementaires
Réglementation de la Circulation

Le Maire de Moncé en Belin

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les Arrêtés Interministériels relatifs à la signalisation routière,
Vu la demande par l'Entreprise **GT-CANALISATIONS – ATU DESSEIGNE – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX ;**

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel de chantier pendant l'exécution de travaux création de branchements AEP, Rue Jean Fouassier, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRETE :

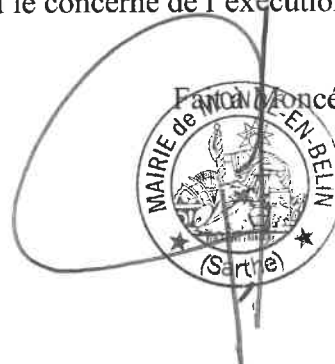
Article 01 : Durant le **mardi 7 avril 2026 et le vendredi 17 avril 2026**, pendant l'exécution des travaux de création de branchements AEP, D212BIS Rue Jean Fouassier, dans l'agglomération de Moncé-en-Belin, , la circulation sera assurée sur une seule file et sera réglée par alternat par panneaux B 15 et C 18 ou feux tricolores selon la nécessité du chantier

Article 02 : Le stationnement et le dépassement sont interdits sur cette voie, durant la période mentionnée à l'article 01 du présent arrêté.

Article 03 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le personnel de chantier pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 04 : Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et sera affiché pour information des usagers à la Mairie de Moncé en Belin.

Article 05 : Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Sarthe et Monsieur le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Moncé-en-Belin, le 03 avril 2026

Le Maire,
Charles MESNIL